



# Construire un environnement minier

Les sciences de l'État moderne

**Stéphane Castonguay**

Université du Québec

à Trois-Rivières, CIEQ

**L'HISTORIEN ACCOLE VOLONTAIREMENT LE QUALIFICATIF DE « MODERNE » À L'ÉTAT ET À LA SCIENCE.** Ces deux entreprises demeurent toutefois appréhendées séparément, sans que puissent être cernées les conséquences de l'imbrication de nouvelles formes de pouvoir et de savoir qui en découlent. Or leur caractère résolument moderne résiderait dans la capacité de la science de consolider le pouvoir et, inversement, dans la possibilité de l'État d'encourager et de légitimer le savoir scientifique. C'est du moins ce que soutient une philosophie critique qui voit dans la modernité tantôt un discours sur un monde dont l'harmonie résulte de la correspondance entre les structures de la nature et de la société, tantôt une rationalité instrumentale pour dominer la nature et la société<sup>1</sup>. Cette conception de la modernité a rejoint les préoccupations d'historiens, de géographes et de sociologues qui tentent depuis peu de démêler cet enchevêtrement en prenant appui sur les travaux de Michel Foucault sur la gouvernementalité. Foucault avait mis en évidence l'émergence d'un nouvel art de gouverner à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'État abandonnait la police des

- 
1. Entre autres, Max Horkheimer et Theodor W. Adorno, « Le concept d'«Aufklärung» », *La dialectique de la raison. Fragments philosophiques*, Paris, Gallimard, 1974, p. 21-57; Stephen Toulmin, *Cosmopolis. The Hidden Agenda of Modernity*, Chicago, University of Chicago Press, 1990.



corps pour faire de la population la cible de ses pratiques de gouvernement<sup>2</sup>. Ce passage – d'une anatomo-politique tournée vers la discipline du corps individuel à une biopolitique axée sur la gestion du collectif des individus – renouvelait les formes de rationalité politique et donnait naissance à une gouvernementalité moderne. L'État embrassait alors une économie politique susceptible de fournir les stratégies propres à améliorer le bien-être de populations tel que pouvaient les définir, entre autres, les statistiques. La science devenait une condition de possibilités de l'État libéral moderne en créant des espaces et des sujets de gouvernement. Inversement, l'exercice du pouvoir encourageait la mise en forme de nouveaux savoirs.

Une des conséquences de cette rationalité politique a été l'intégration de la vie au champ du pouvoir. Cette bio-politique, toutefois, ne concernerait que les êtres humains, alors que les études historiques se sont penchées uniquement sur le rôle des sciences sociales et médicales dans la mise en forme d'objets de gouvernement à des fins de régulation et de production<sup>3</sup>. Des sciences naturelles, et des éléments du milieu qui en sont l'objet, ces études ne parlent guère. Cette apparente négligence prendrait sa source dans la réflexion même de Foucault pour qui « ce à quoi se rapporte le gouvernement, c'est non pas, donc, le territoire, mais une sorte de complexe constitué par les hommes et les choses<sup>4</sup> ». Au territoire comme cible du pouvoir et fondement de la souveraineté se substituent la population et son « amélioration » comme préoccupation première de l'État. Si Foucault ajoute immédiatement que : « ces choses dont le gouvernement doit prendre la charge, ce sont les hommes, mais dans leurs rapports, leurs liens, leurs intrications avec ces choses que sont les richesses, les ressources, les subsistances, le territoire bien sûr, dans ses frontières, avec ses qualités, son climat, sa sécheresse, sa fertilité<sup>5</sup> », il semblerait que, de cette insistance sur les « hommes », le territoire et ses qualités en sont venus à être le parent pauvre des étu-

- 
2. Michel Foucault, « La "gouvernementalité" », *Dits et Écrits*. Tome III. 1976-1979, Paris, Gallimard, 1984, p. 634
  3. Bruce Curtis, *The politics of population: state formation, statistics, and the census of Canada: 1840-1875*, Toronto, University of Toronto Press, 2001; Thomas Osborne, « Security and vitality: drains, liberalism and power in the nineteenth century », dans Andrew Barry, Thomas Osborne et Nikolas Rose (dir.), *Foucault and political reason: liberalism, neo-liberalism, and rationalities of government*, Chicago, University of Chicago Press, 1996, p. 99-121; Matthew G. Hannah, *Governmentality and the mastery of the territory in nineteenth-century America*, New York, Cambridge University Press, 2000; Ian Hacking, « Biopower and the Avalanche of Printed Numbers », *Humanities in Society*, vol. 5, n° 3, 1982, p. 279-95.
  4. Foucault, *loc. cit.*, 634.
  5. *Ibid.*

des sur la gouvernementalité<sup>6</sup>, cela, alors que la souveraineté de l'État continue de s'exercer sur un territoire que ces mêmes sciences permettent de connaître et, surtout, de mettre en valeur<sup>7</sup>.

## LA CONSTRUCTION D'UN ÉTAT MODERNE

En examinant comment les ressources du territoire sont constituées en objet de gouvernement et de connaissance, nous cherchons ici à appréhender la modernité comme la résultante de phénomènes co-extensifs : le processus de construction de l'État et le façonnement de la nature par les sciences naturelles<sup>8</sup>. Notre compréhension de la construction de l'État se fonde sur trois points. D'abord, nous saisissons cette construction de façon littérale : l'État accroît sa taille, en matière de budget et de personnel, pour s'engager dans des activités de connaissance. Outre qu'un tel accroissement de moyens permet la mise en place de nouveaux savoirs, la modernité se mesure également à la rationalité politique que nourrit cette bureaucratie scientifique croissante. En effet, l'État mobilise des connaissances scientifiques pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes gouvernementaux sur un territoire et des ressources naturelles constituées en « industries nationales<sup>9</sup> ». Prend forme ici un mode de contrôle à distance où, des services scientifiques gouvernementaux, les agents de l'État – chercheurs, techniciens, administrateurs et politiques – apprennent à connaître le territoire qu'ils mesurent et cartographient, ainsi que des ressources qu'ils déterminent, définissent puis quantifient. En même temps que la consolidation des services scientifiques accompagne une concentration du pouvoir, ces interventions exigent un déploiement de l'appareil d'État qui, sur le territoire, multiplie ses capacités techniques et exhibe sa puissance. Ainsi, et c'est notre troisième point, la mise en place de nouvelles pratiques de transformation, d'occupation et de contrôle du territoire et de la société par le savoir scientifique accompagne une extension et une consolidation du pouvoir de l'État.

6. Voir par contre James C. Scott, *Seeing like a State. How certain schemes to improve the human condition have failed*, New Haven, Yale University Press, 1998 ; Patrick Carroll, *Science, culture, and modern state formation*, Berkeley, University of California Press, 2006.
7. Comme le démontre l'excellent article de Bruce Braun, « Producing vertical territory: geology and governmentality in late Victorian Canada », *Ecumene*, vol. 7, n° 1, 2000, p. 7-46, dont s'inspire cette communication.
8. Sheila Jasanoff, *States of knowledge. The co-production of science and social order*, New York, Routledge, 2004.
9. J. Murdoch et N. Ward, « Governmentality and territory: the statistical manufacture of Britain's "National Farm" », *Political Geography* vol. 16, n° 3, 1997, p. 307-324.

Par le déploiement de l'activité scientifique et de ses agents, l'État accomplit ses fonctions de base en prenant appui sur une ressource naturelle ou un milieu que le scientifique problématise et que le politique mobilise pour protéger et étendre les frontières de l'État, ordonner et réguler le comportement des individus, et prélever l'impôt<sup>10</sup>. Le travail sur les frontières repose sur une identification et une évaluation des « qualités du territoire ». Pareille énumération de richesses potentielles modifie le rapport au temps et à l'espace, en inscrivant dans la durée la disponibilité des ressources, jugées pérennes ou non, et en désignant l'accessibilité de ces ressources dans l'espace<sup>11</sup>. Cette redéfinition du territoire de l'État accompagne un nouveau dessein et de nouvelles modalités de sécurité. La connaissance scientifique, qui doit guider l'élaboration de politiques en fonction de sa conception de la productivité du territoire, participe également à la définition des accès aux ressources et à la régulation du comportement des intervenants. Le savoir circonscrit la relation que des usagers entretiennent avec les ressources d'un territoire donné et diffuse ainsi le pouvoir de l'État autour des objets ou des espaces que les scientifiques mettent en forme<sup>12</sup>. La régulation du comportement qui permet d'inculquer l'idée de l'État et de sa nécessaire présence vise aussi à rendre le territoire plus productif<sup>13</sup>. La capacité pour les individus et les entreprises de générer plus de richesses augmente du coup la possibilité d'« extraction fiscale » de l'État.

Ce sont donc les nouvelles pratiques du gouvernement provincial – comme producteur de connaissance et comme directeur du développement économique par une organisation scientifique et politique du territoire – qui manifesteraient la modernité de l'État québécois en formation au tournant du xx<sup>e</sup> siècle. Comme la plupart des gouvernements occidentaux à cette époque, l'État québécois multiplie progressivement ses interventions<sup>14</sup>, et la science apparaît alors comme un outil essentiel. Bien qu'ils possèdent initialement peu de ressources et de compétences techniques, plusieurs ministères procèdent à la mise sur pied de services scientifiques dès les premières décennies du xx<sup>e</sup> siècle : le Service forestier en 1909, le Service des agronomes en 1913, et, un peu plus tard, le Service géologique en 1929. Ces services deviennent également des lieux de formation et contribuent à grossir les rangs des fonctionnaires d'un personnel scientifique à une époque où l'appareil

10. Charles Tilly, *Coercion, capital and European states*, AD 990-1990, Cambridge, Blackwell, 1990.

11. Braun, *loc. cit.*

12. Reuben S. Rose-Redwood, « Governmentality, geography, and the geo-coded world », *Progress in Human Geography*, vol. 30, n° 4, 2006, p. 469-48.

13. Philip Abrams, « Notes on the difficulty of studying the State », *Journal of Historical Sociology*, vol. 1, n° 1, 1998, p. 58-89

14. Alan Greer et Ian Radforth (dir.), *Colonial Leviathan. State formation in mid-nineteenth-Century Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.

gouvernemental connaît une très forte croissance<sup>15</sup>. Aussi assistons-nous à cette construction littérale de l'État québécois, alors que le nombre de fonctionnaires, en général, et celui de scientifiques, en particulier, augmentent.

Si ces transformations institutionnelles semblent consacrer la fonction instrumentale de la science gouvernementale, il faut rappeler que l'activité scientifique est également constitutive de la rationalité politique. Bien avant la mise en place de ces services scientifiques, le gouvernement mobilise des détenteurs de savoir pour mettre en forme des rapports entre le territoire, les ressources et la population qu'il cherche à « améliorer ». Ces savoirs produisent également leurs conditions de possibilité à l'intérieur de l'appareil gouvernemental ainsi que les modalités de leur déploiement sur le territoire. Aussi, plutôt que de limiter notre analyse aux seules institutions scientifiques, nous souhaitons nous pencher sur les pratiques qui rendent possibles un gouvernement moderne des ressources naturelles et l'institutionnalisation de la science gouvernementale. L'étude du développement de la géologie et de l'exploitation minière au Québec entre 1881 et 1929 nous permettra ainsi d'analyser les pratiques de connaissance qui problématisent en objets naturels et politiques le territoire et ses éléments pour leur mise en valeur et leur administration raisonnée.

## LES CONDITIONS JURIDIQUES DE LA CONNAISSANCE DES MINES

L'industrie minière québécoise se concentre surtout au sud du fleuve Saint-Laurent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Après les alluvions aurifères de la Beauce entre 1850 et 1870, ce sont les mines de cuivre dans la région des Cantons de l'Est à partir de 1859 et les gisements d'amiante chrysotile dans la région de Thetford Mines à partir de 1878 qui forment les principaux lieux d'extraction<sup>16</sup>. En l'espace de quelques décennies, toutefois, le centre de l'activité minière se déplace vers le nord-ouest de la province, entre la ligne de partage des eaux et la baie d'Hudson, à la frontière de l'Ontario. Aidée par l'extension du chemin de fer, cette réorientation de l'industrie minière assurera l'occupation d'un territoire adjoint à la province en 1898. Loin d'être le fruit d'une découverte fortuite, les gisements cuprifères et

- 
15. Raymond Duchesne, *La science et le pouvoir au Québec (1920-1965)*, Québec, Éditeur officiel, 1978; James Iain Gow, *Histoire de l'administration publique au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986.
  16. Marc Vallières, *Des mines et des hommes. Histoire de l'industrie minière québécoise des origines au début des années 1980*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1989; Pierre Paquette, *Les mines du Québec: 1867-1975: une évaluation critique d'un mode historique d'industrialisation nationale*, Outremont, Carte blanche, 2000.

aurifères qui stimulent la colonisation de la plaine abitibienne font l'objet d'une activité scientifique et politique pour diversifier et intensifier une industrie que domine l'extraction de l'amiante et qui semble pâtir comparativement à celle des provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

L'activité scientifique alors mobilisée, principalement la géologie, la minéralogie et la métallurgie, trouve sa légitimité dans l'Acte général des mines de Québec de 1880<sup>17</sup>. Jusqu'à cette date, la législation dans le secteur minier ne concerne que l'or et l'argent. En élargissant la portée de l'action gouvernementale dans ce secteur au-delà de quelques métaux particuliers, l'adoption d'une loi-cadre comme celle de 1880 encourage le développement et la diffusion de la connaissance des mines. En effet, l'Acte « définit les modalités d'occupation et d'acquisition du territoire aux fins minières » en mettant fin au régime assimilant les droits miniers aux droits de surface et en instituant le principe de leur vente séparée<sup>18</sup>. Comme des dispositions de la loi visent à rendre productives les mines de la province, il importe que soit défini et évalué leur potentiel.

L'État québécois confère à la Couronne la propriété du sous-sol, « seule base solide d'intervention pour la réglementation comme pour la perception de revenus<sup>19</sup> », pour stimuler et encadrer le développement de l'industrie minière. Cette disposition donne au gouvernement provincial les moyens de voir à ce que les mines soient exploitées, et non immobilisées, pour éviter que des droits soient accordés à des spéculateurs intéressés seulement à obtenir des terrains de valeur au sous-sol riche, sans que ces individus n'aient les compétences pour apprécier le capital minéral de leur propriété, ni le capital nécessaire à son exploitation<sup>20</sup>. Des dispositions de la loi obligent les individus à faire ce qu'ils doivent avec les richesses minérales pour mettre en valeur le territoire et empêcher la spéculation de freiner l'expansion du secteur minier<sup>21</sup>. Un système de permis leur impose l'obligation de travailler à la prospection et au développement d'une certaine étendue de terrain dans un délai prescrit, de mettre en valeur le territoire piqueté par une quantité de travail déterminée et d'exploiter les concessions sur une base continue, au risque de se faire confisquer les droits de mine.

17. S.Q., 1880, 43-44 Vict., chap. 12.

18. Vallières, *op. cit.*, p. 55.

19. *Ibid.*, p. 51.

20. *Résumé du discours prononcé par l'honorable M. Flynn lors de la deuxième lecture du projet de loi concernant les mines 1879*, p. 4.

21. Jean-Paul Drolet, « La Loi des mines de Québec », *Revue du barreau*, vol. 9, n° 2, 1949, p. 136-149; Pierre Paquette, « Industries et politiques minières au Québec. Une analyse économique 1896-1975 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 4, 1984, p. 593-597.

La propriété des mines et les modalités de leur exploitation sont deux dimensions du gouvernement des richesses minérales de l'Acte général des mines de Québec. La connaissance des richesses du sous-sol, comme les encouragements à leur évaluation et leur extraction, en forme les principaux ressorts. Puisqu'il déclare la Couronne propriétaire des mines sises sur des territoires non arpentés<sup>22</sup>, le gouvernement provincial a tout intérêt à localiser et à faire connaître les richesses du sous-sol. Depuis le début de l'Union, la Commission géologique du Canada arpente le territoire québécois, mais elle y a ralenti ses activités d'exploration surtout depuis l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération, où ses activités prennent une ampleur certaine<sup>23</sup>. Alors même qu'il souligne la pertinence juridique de la connaissance du sous-sol par la séparation de la propriété superficielle et souterraine, l'État québécois autorise la conduite « d'explorations géologiques ou autres recherches pour connaître les terres qui contiennent des minerais ou dépôts de valeur<sup>24</sup> ». Cette disposition de l'Acte se trouve renforcée par l'embauche, en 1881, de Joseph Obalski, un ingénieur diplômé de l'École des mines de Paris, et la création du Bureau des mines en 1890. Le choix d'Obalski – formé principalement à la minéralogie et à la métallurgie – indique les connaissances que le gouvernement provincial juge nécessaires à l'application de l'Acte général des mines de Québec. Contrairement à la géologie, ces disciplines visent d'abord et avant tout l'évaluation et la transformation des ressources minérales<sup>25</sup>.

Devant l'intensité et les succès de l'activité minière ailleurs au Canada, au moment même où l'industrie semble périlcliter au Québec, le Bureau des mines s'attache à promouvoir une exploitation intensive du sous-sol par des explorations et la publication des résultats des travaux de connaissance et de reconnaissance. La création d'une industrie minière dans la province repose sur la mobilisation de capitaux depuis les circuits internationaux et ce sont ceux-là que les activités de publicité visent, non seulement en décrivant la richesse minérale du Québec et les possibilités de transformation de certains minerais, mais aussi en signalant les dispositions légales encourageant la propriété des mines et leur exploitation. Obalski procède d'abord à un inventaire des gîtes minéraux du Québec en effectuant une compilation et une synthèse des travaux que mène la Commission géologique depuis

- 
22. Cette disposition s'étendra à l'ensemble du territoire; Jean-Paul Lacasse, « La propriété des mines en droit québécois », *Justinien*, tome 2, 1965, p. 22-41.
  23. Sur la Commission géologique du Canada, voir Morris Zaslow, *Reading the Rocks: the story of the Geological Survey of Canada 1842-1972*, Toronto, Macmillan, 1975.
  24. S.Q., 1880, 43-44 Vict., chap. 12, article 156.
  25. André Thépot, « Les ingénieurs du corps des mines. Évolution des fonctions des ingénieurs d'un corps d'État au XIX<sup>e</sup> siècle », *Culture technique*, n° 12, 1984, p. 5

sa création<sup>26</sup>. Parallèlement, à compter de 1892, alors que le régime juridique des droits miniers se stabilise une fois passé le gouvernement d'Honoré Mercier<sup>27</sup>, le Bureau des mines procède à la production de ses propres connaissances. Obalski engage le Bureau dans des activités d'exploration en mandatant entre autres des naturalistes comme Henry Puyjalon et des universitaires comme J. C. K. Laflamme, de l'Université Laval, pour tantôt évaluer des gisements, tantôt sonder des territoires encore inexplorés. Enfin, à partir de 1898, Obalski joint en complément au rapport annuel du ministère un relevé de la production minière dans la province en puisant dans un bilan que chaque entreprise doit soumettre au ministère des Mines en vertu de l'Acte<sup>28</sup>. En parvenant à publier ce relevé, Obalski illustre la capacité de l'appareil gouvernemental de centraliser l'information nécessaire à l'élaboration des politiques proches des réalités de l'industrie, de même que la proximité qu'il entretient avec des entreprises qui soumettent volontairement le bilan de leurs activités. De pair avec les travaux d'exploration et les études sur les transformations des métaux, la publication de statistiques participe à la connaissance des ressources minérales et à la constitution d'une industrie nationale.

### L'INVENTION D'UN ESPACE MINIER

L'Acte général des mines de Québec rend possible l'essor d'une géologie provinciale, tout en définissant les modalités d'appropriation du sous-sol et d'exploitation des ressources minérales. La réglementation se modifie au gré des gouvernements, mais également en fonction de la compréhension du territoire et de ses qualités. À cet égard, l'activité scientifique du Bureau des mines nourrit la façon dont l'État québécois appréhende l'organisation de son territoire et le gouvernement des ressources minérales.

Après la cession des anciens territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson à la province de Québec en 1898 et, surtout, la ruée minière suivant la découverte d'argent à Colbat, en Ontario, en 1904, le ministère des Mines, de la Colonisation et des Pêcheries cherche à rendre visibles le potentiel minéralogique et la structure géologique du nord-

26. Il en tire son premier rapport, « Appendice n° 47: Notes sur les produits minéraux de la province de Québec », dans *Documents de la session*, « Rapport du commissaire des Terres de la couronne de la province de Québec », vol. 17, 1884.

27. Robert Armstrong, « Le développement des droits miniers au Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Actualité économique*, vol. 59, n° 3, 1983, p. 586-593.

28. Intitulée *Rapport sur les mines de la province de Québec*, cette publication devient *Opérations minières dans la Province de Québec* en 1901. Sur le relevé des entreprises, voir Bibliothèque et Archives nationales du Québec, fonds du ministère de l'Énergie et des Ressources (E-20), correspondances générales du Bureau des mines, acq. 1960-01-037/284, vol. 292.



ouest du Québec. Dès 1898, un inspecteur des arpentages du ministère y effectue une première exploration<sup>29</sup>. Puis, Obalski mène deux expéditions en 1904 et en 1905, notamment autour du lac Chibougamau, pour la mise à jour cartographique et l'extension du potentiel minéralogique de la province<sup>30</sup>. La continuation, au Québec, des gisements qui ont entraîné « des découvertes si merveilleuses » en Ontario est au cœur des investigations d'Obalski qui cherche à prouver la similitude des formations de part et d'autre du lac Témiscamingue. La mise en forme de cet espace minier mobilise parallèlement des publicistes du ministère qui ne cessent d'anticiper une répétition de l'histoire de Cobalt pour que soit occupée la plaine abitibienne<sup>31</sup>.

La rapidité avec laquelle le Bureau des mines se saisit de cette nouvelle préoccupation se manifeste clairement lorsque sont comparées deux publications pour les expositions universelles de Paris (1900) et de Liège (1905)<sup>32</sup>. La découverte de gisements aurifères dans le district de Kirkland Lake et de Larder Lake en 1906, puis dans le district de Porcupine et de Timmins en 1908, accélère ce mouvement pour attirer les prospecteurs dans le nord-ouest du Québec et créer dans la province un « nouvel Ontario ». Ne disposant que de quelques données des explorations menées pour le compte du ministère ou celui de la Commission géologique du Canada, Obalski cherche néanmoins à inscrire le Nord-Ouest québécois dans un des espaces miniers canadiens alors en pleine effervescence. Dans ces publications, il dresse des analogies avec la ceinture métallurgique du « nouvel Ontario » contigu pour que le lecteur infère la présence d'un minerai riche entre le lac Témiscamingue et le lac Chibougamau<sup>33</sup>. Plus difficilement, il insiste sur la découverte

- 
29. Henry O'Sullivan, *Département de la colonisation et des mines : Rapport préliminaire sur l'exploration de l'étendue de pays comprise entre le Lac St-Jean et la Baie de James*, Québec, Imprimeur de la Reine, 1895.
  30. J. Obalski, « District minier de Chibogomo [sic] », *Opérations minières dans la province de Québec pour l'Année 1905*, p. 23-37; J. Obalski, « Exploration au nord du comté de Pontiac », *Opérations minières dans la province de Québec pour l'Année 1906*, p. 5-31.
  31. Alfred Pellan, *Le Nouveau Québec. Région du Témiscamingue. Ressources agricoles, forestières, minières et sportives*, Québec, Dussault & Proulx, 1906; Alfred Pellan, *Le Témiscamingue (Nouveau Québec). Ses ressources, ses progrès et son avenir*, Québec, s. n., 1910.
  32. J. Obalski, *Industries minérales de la Province de Québec. Canada*, Québec, Dussault & Proulx, 1900; J. Obalski, *Province de Québec. Industries minérales, préparé spécialement pour l'Exposition de Liège, Belgique*, Québec, Gouvernement du Québec, 1905.
  33. Obalski, *Province de Québec. Industries minérales*, p. 11-12. Voir aussi J. Obalski, « A new mining district in the north of Quebec », *Canadian Mining Institute*, vol. 10, 1907, p. 363-366; J. Obalski, « On the probability of finding mines in northern Quebec », *Canadian Mining Institute. Transactions*, vol. 9, 1906, p. 218-220.

de gisements d'amiante autour du lac Chibougamau pareils à ceux qui étaient exploités profitablement dans la région de Thetford<sup>34</sup>.

L'exploration du Nord-Ouest québécois, par Obalski ou des géologues à la solde du Bureau des mines<sup>35</sup>, ne fait pas que fournir une énumération des ressources ou un outil pour que l'État supervise le développement d'une industrie minière. Elle permet également de désigner l'accessibilité d'un territoire autrement jugé impénétrable. Une fois tracées les voies d'accès, les prospecteurs postés en Ontario peuvent envisager se rendre aux sites d'exploitation éloignés dans la province voisine. Avant la complétion du National Transcontinental en 1912, les rivières désignées par les arpenteurs et les géologues forment le principal réseau d'accès à la région pour les prospecteurs en provenance des camps miniers de l'Ontario. Les gisements faisant l'objet des premiers enregistrements dans la région bordent ces rivières. De même, la région du lac Chibougamau, arpentée puis cartographiée par le Bureau des mines, génère une activité intensive de prospection entre 1905 et 1910<sup>36</sup>.

Tandis que les explorations géologiques fournissent un guide général pour diriger des prospecteurs vers des aires de jalonnement, les déterminations minéralogiques constituent un autre service du Bureau des mines pour l'amélioration et l'appropriation du territoire. D'ailleurs, en vantant auprès de prospecteurs les services du laboratoire d'essai minier qui effectue « à prix réduit » l'analyse et l'identification des échantillonnages, Obalski précise vouloir « susciter un plus grand nombre d'analyses et favoriser la découverte de gisements » et étendre l'aire de prospection<sup>37</sup>. Ce travail de prospection est d'autant plus important à encourager que lui seul précisera le potentiel d'exploitation du sous-sol et la longévité d'une mine en devenir. Or ce travail ne peut être accompli par le Bureau des mines, faute de personnel et de ressources, mais aussi parce qu'il relève de la spéculation et de l'initiative indépendante. Au moment même où l'industrie réclame du gouvernement que soient surveillés fermement les prétendants et les profiteurs d'un public naïf, une détermination minéralogique effectuée par un technicien à la solde du gouvernement permet de répondre aux doléances de l'industrie sans entraver la libre entreprise, tout en stimulant la prospec-

34. Obalski, *Province de Québec. Industries minérales*, p. 44. Voir aussi J. Obalski, « New discoveries in Northern Quebec, » *Canadian Mining Institute. Transactions*, vol. 10, 1907, p. 105-107.

35. E. Dulieux, « The Chibogomou [sic] region, province of Quebec, » *Canadian Mining Institute. Transactions*, vol. 12, 1909, p. 184-193.

36. A. E. Barlow, *Rapport préliminaire de la Commission d'études sur la région du lac Chibougamou [sic]*, Québec, ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1911.

37. *Documents de la session*, « Rapport du commissaire de la colonisation et des mines de la province de Québec », vol. 35, 1901, p. 238

tion d'un territoire qui, bien qu'il soit géologiquement connu, demeure opaque quant à la présence et à l'étendue de son minéral. Après avoir confié les échantillons qu'il reçoit à une maison new yorkaise puis à un chimiste de Montréal, Milton L. Hersey, Obalski dote le Bureau des mines d'un laboratoire provincial d'analyse en 1901. De 15,8 entre 1897 et 1901, la moyenne annuelle du nombre d'analyses effectuées par le Bureau passera à 439,8 entre 1902 et 1906, puis à 1511,33 entre 1907 et 1911.

Les interventions du Bureau des mines contribuent à canaliser des prospecteurs de l'Ontario vers le nord-ouest du Québec, tout en les engageant dans un travail d'exploration géologique et de détermination minéralogique propres à augmenter les connaissances du sous-sol de cette région. En dépit de ce quadrillage intensif du territoire, et du travail gouvernemental pour stimuler la mise en valeur des mines du Nord-Ouest, les investissements ne suivent pas. Pour éviter que des terrains à la richesse minière connue demeurent inexploités, le gouvernement tente, sans succès, de suppléer ces problèmes par des modifications au régime légal encadrant l'exploration et l'exploitation des mines en 1909 et 1911<sup>38</sup>. Au cours des années 1920, une nouvelle ruée de prospection le long des sentiers dressés avant la Première Guerre mondiale sera accompagnée cette fois par la formation de syndicats pour financer la construction de mines en Abitibi<sup>39</sup>.

## L'AUTONOMIE DES SCIENCES GOUVERNEMENTALES

Après la nomination d'un ancien de la Commission géologique du Canada, Théodore C. Denis, pour succéder à Obalski en 1909, la mission et les moyens du Bureau des mines se modifient au gré de la découverte de nouveaux minerais, ce qui légitime une augmentation des activités et l'envoi de géologues issus du milieu universitaire pour l'exploration du territoire (Chibougamau, Abitibi, Côte-Nord, Gaspé). Surtout, la réalisation du Nord-Ouest québécois comme espace minier (figure 1) permet au Bureau des mines de connaître une phase d'expansion qui culmine avec la création du Service de géologie en 1929 et la nomination d'un autre ancien membre de la Commission géologique, J. A. Dresser, à sa tête. Au début des années 1930, le personnel scientifique du Service se compose dix employés permanents.

38. Theo. C. Denis, *Rapport sur les opérations minières dans la province de Québec durant l'année 1909*, p. 7-9; S. Dufault, *Guide du mineur*, Québec, ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1910, p. 32-34.

39. Benoît-Beaudry Gourd « L'Abitibi-Témiscamingue minier: 1910-1950 », dans Odette Vincent et autres, *L'Abitibi-Témiscamingue*, Sainte-Foy, IQRC, 1995, p. 288-304.

L'institutionnalisation de la recherche minière manifeste un accroissement et une consolidation du pouvoir des scientifiques du gouvernement dans l'organisation de leur travail. Le Bureau continue de sonder le territoire avec l'aide des universitaires de McGill et de l'École polytechnique, mais il augmente son emprise dans ce domaine en drainant quelques membres de la Commission géologique – dont le rôle s'efface au profit de l'organisme provincial – pour multiplier l'exécution *intra-muros* des explorations. Entre 1929 et 1939, 104 expéditions géologiques seront menées, alors que leur nombre était de 12 entre 1906 et 1929<sup>40</sup>. Celles-ci visent, non pas un relevé géologique systématique de la province dans son ensemble, mais l'interprétation détaillée de la géologie de localités par l'étude de la nature, de la distribution et des relations structurelles des formations minérales.

Un accroissement quantitatif et qualitatif de l'exploration et de l'évaluation minéralogique du territoire québécois par l'administration provinciale se traduit par une autonomie grandissante de la recherche vis-à-vis des activités exclusivement promotionnelles. Rappelons à ce titre que dans sa première publication – *Mines et minéraux de la province de Québec* –, Obalski prend soin « d'élaguer toutes les matières [...] n'offrant qu'un intérêt purement scientifique<sup>41</sup> ». Trente-quatre ans plus tard, l'*Esquisse géologique et minéraux utiles de la Province de Québec* de Théophile C. Denis fournit moult détails et précisions, signifiant que le Bureau des mines ne s'adresse plus uniquement aux investisseurs et aux spéculateurs, mais aussi à un public – les prospecteurs et les ingénieurs des compagnies privées, notamment – dont la culture géologique, qui participe dorénavant à l'appréhension du territoire québécois, s'est largement appréciée<sup>42</sup>.

## LA MODERNITÉ DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

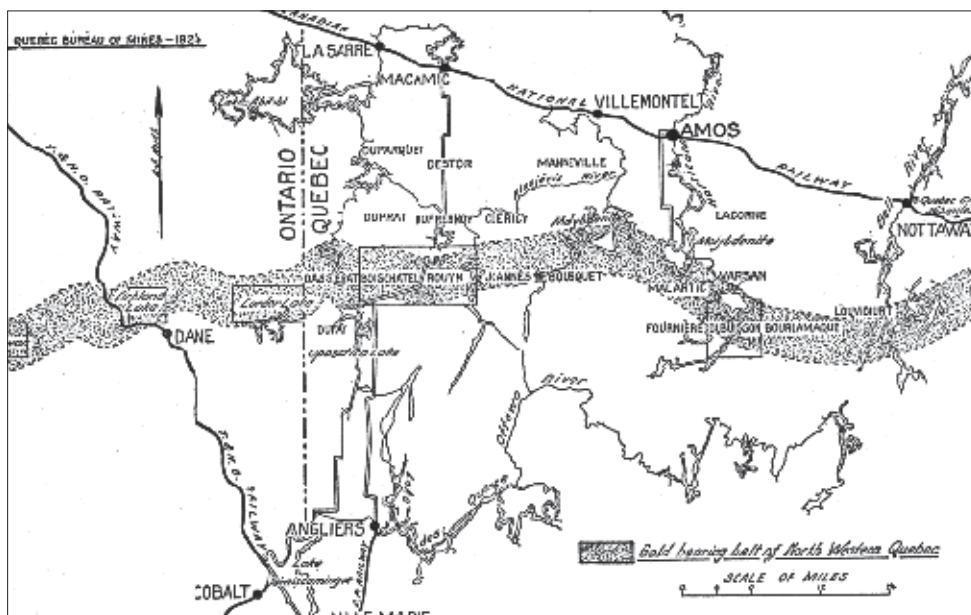
L'examen des activités scientifiques gouvernementales et du développement du secteur minier entre 1881 et 1929 révèle l'intrication de pratiques scientifiques et étatiques pour problématiser un même objet naturel et politique. La constitution d'un tel objet permet l'extension du pouvoir de l'État et de la science, non seulement par l'envoi d'agents gouvernementaux sur le terrain, mais aussi par la matérialisation d'un espace où les directives émanant d'un cadre juridique et d'une connaissance scientifique guident l'action des intervenants. Parler de formation de l'État renvoie ici au pouvoir de l'activité scientifique qui devient partie prenante de l'extension d'un pouvoir étatique qui sert sa propre croissance.

---

40. Gow, *op. cit.*, 100.

41. J. Obalski, *Mines et minéraux de la province de Québec*, Québec, s. n., 1890, p. 3.

42. Théophile C. Denis, *Esquisse géologique et minéraux utiles de la Province de Québec*, Québec, Bureau des mines [1924].



L'invention du Nord-Ouest québécois  
comme espace minier

(Denis, *Esquisse géologique et minéraux utiles de la Province de Québec*, n. p.)

À cet égard, la formation d'un discours scientifique autonome va de pair avec un rapatriement et le développement endogène de compétences scientifiques. Les efforts consentis pour l'embauche d'un personnel scientifique répondent à une logique de croissance et de spécialisation propre à l'administration publique et participent à la modernisation des mécanismes d'intervention de l'État québécois. Parallèlement, en détaillant et publicisant la structure géologique de certains territoires, le ministère se dote des outils nécessaires à l'encadrement de l'exploitation minière. L'activité scientifique gouvernementale contribue ainsi à modifier les rapports des exploitants à l'environnement minier ainsi qu'à la localisation et à la pérennité des ressources. L'exploration géologique, la détermination minéralogique et le relevé statistique des opérations minières, s'ils ne peuvent régénérer une ressource non renouvelable, garantissent la présence, la qualité et la longévité d'un gisement pour diriger l'établissement et le développement d'une industrie. Il découle de ces activités scientifiques et politiques une appropriation de la ressource et du territoire devant assurer souveraineté, sécurité et prospérité à l'État moderne en formation.